

Annnonce préalable de l'offre publique d'acquisition

de

Werner Dubach, de Lucerne, à Hergiswil/NW, Suisse

portant sur toutes les actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1.- chacune en mains du public de

Datacolor SA, Lucerne, Suisse

Werner Dubach, de Lucerne, à Hergiswil/NW, Suisse (« **Werner Dubach** » ou l' « **Offrant** ») entend soumettre le, ou autour du, 19 janvier 2011 une offre publique d'acquisition (l' « **Offre** ») au sens des art. 22 ss de la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières du 24 mars 1995 (« **LBVM** ») portant sur toutes les actions nominatives de Datacolor SA, Lucerne, Suisse (« **Datacolor** »), d'une valeur nominale de CHF 1.- chacune (« **Action Datacolor** »).

Contexte de l'Offre

Werner Dubach, 1943, de Lucerne, à Hergiswil/NW, est président du conseil d'administration de Datacolor.

Werner Dubach a l'intention d'augmenter sa participation dans Datacolor, laquelle se monte actuellement à 33,25% des droits de vote, sans toutefois viser un seuil de participation précis.

Objet de l'Offre

Sous réserve des restrictions d'Offre (voir ci-dessous), l'Offre porte sur la totalité des Actions Datacolor, qui, à la date de publication de l'annonce préalable, ne sont pas détenues par Werner Dubach ou la société cible, à savoir 95'368 Actions Datacolor. En outre, l'Offre porte également sur les Actions Datacolor qui seraient émises sur la base d'instruments financiers jusqu'à l'expiration du délai supplémentaire d'acceptation. Aucune options de collaborateurs ne peuvent être exercées jusqu'à l'expiration du délai supplémentaire d'acceptation. Il n'existe pas d'autres instruments financiers qui pourraient donner lieu à l'émission d'Actions Datacolor jusqu'à l'expiration du délai supplémentaire d'acceptation.

Prix de l'Offre

Le prix offert est de CHF 438.40 net par Action Datacolor.

Le prix offert sera réduit du montant brut des éventuels événements dilutifs (tel que par exemple des paiements de dividende, des augmentations de capital à un prix d'émission inférieur au prix offert, des remboursements de capital, des ventes d'actions propres à un prix inférieur à celui offert, l'émission ou l'attribution ou l'exercice d'options ou de droits de conversion, l'octroi de droits de souscription préférentiels dotés d'une valeur intrinsèque ainsi que l'aliénation d'actifs au-dessous de la valeur de marché ou l'acquisition d'actifs au-dessus de la valeur de marché) dans la mesure où ces derniers se produisent jusqu'à l'exécution de l'offre.

Période d'Offre

Il est prévu que le prospectus d'offre soit publié le, ou autour du, 19 janvier 2011. Après expiration du délai de carence de 10 jours boursiers, il est prévu que l'Offre puisse être acceptée durant une période de 20 jours boursiers, c'est-à-dire vraisemblablement du 3 février 2011 au 2 mars 2011 à 16h00 HEC (la « Période d'Offre »). Werner Dubach se réserve le droit de prolonger la Période d'Offre une ou plusieurs fois. Une prolongation au-delà de 40 jours boursiers serait soumise à l'approbation de la Commission des OPA. Après échéance de la Période d'Offre (éventuellement prolongée), sous réserve de l'aboutissement de l'Offre, un délai supplémentaire d'acceptation de 10 jours boursiers commencera à courir.

Conditions

L'Offre est soumise à la condition qu'aucun tribunal ni aucune autorité administrative n'ait rendu de décision ou d'ordonnance excluant, interdisant ou jugeant illicite l'exécution de la présente Offre.

La condition susmentionnée vaut jusqu'à l'expiration de la Période d'Offre (éventuellement prolongée). Si la condition ne devait pas être remplie à l'expiration de la Période d'Offre (éventuellement prolongée) et si Werner Dubach ne renonce pas à cette condition (cf. prochain paragraphe), Werner Dubach serait autorisé à déclarer que l'Offre n'a pas abouti.

Werner Dubach se réserve le droit de renoncer en tout ou partie à la condition précédemment énoncée.

Restriction d'Offre / Offer Restrictions

En général

La présente offre ne sera pas soumise, directement ou indirectement, dans un pays ou dans une juridiction où elle serait illicite ou enfreindrait de toute autre manière la législation ou les réglementations en vigueur, ou qui exigerait de la part de Werner Dubach une modification quelconque des dispositions ou des conditions de l'offre, le dépôt d'une demande supplémentaire ou des démarches supplémentaires auprès des autorités administratives, régulatrices ou juridiques compétentes. Il n'est pas prévu d'étendre l'offre à un tel pays ou à une telle juridiction. Les documents en rapport avec la présente offre ne doivent être ni distribués ni envoyés dans de tels pays ou juridictions. Par ailleurs, ils ne doivent pas être utilisés en vue d'inciter des personnes physiques ou morales résidant dans de tels pays ou soumises à de telles juridictions à acquérir des droits de participation Datacolor.

United States of America

The public tender offer described in this announcement will not be made directly or indirectly in or by use of the mail of, or by any means or instrumentality of interstate or foreign commerce of, or any facilities of a national securities exchange of, the United States of America and may only be accepted outside the United States of America. This includes, but is not limited to, facsimile transmission, telex or telephones. This announcement, the offer prospectus and any other offering materials with respect to the public tender offer described in this announcement may not be distributed in nor sent to the United States of America and may not be used for the purpose of soliciting the sale or purchase of any securities of Datacolor, from anyone in the United States of America. Werner Dubach is not soliciting the tender of securities of Datacolor by any holder of such securities in the U.S. Datacolor securities will not be accepted from holders of such securities in the U.S. Any purported acceptance of the public tender offer that Werner Dubach or its agents believe has been made in or from the U.S. will be invalidated. Werner Dubach reserves the absolute right to reject any and all acceptances determined by them not to be in the proper form or the acceptance of which may be unlawful.

United Kingdom

The offer documents in connection with the public tender offer are not for distribution to persons whose place of residence, seat or habitual abode is in the United Kingdom. This does not apply, however, to persons who (i) have professional experience in matters relating to investments or (ii) are persons falling within Article 49(2)(a) to (d) ("high net worth companies, unincorporated associations etc") of The Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 in the United Kingdom or (iii) to whom it may otherwise lawfully be passed on (all such persons together being referred to as "relevant persons"). The offer documents in connection with the public tender offer must not be acted on or relied on by persons whose place of residence, seat or habitual abode is in the United Kingdom and who are not relevant persons. In the United Kingdom any investment or investment activity to which the offer documents relate is available only to relevant persons and will be engaged in only with relevant persons.

Informations supplémentaires

La publication d'informations plus détaillées concernant l'Offre est prévue le, ou autour du, 19 janvier 2011 dans la «Neue Zürcher Zeitung» (en allemand) et dans «Le Temps» (en français).

Datacolor SA	Numéro de valeur	ISIN	Symbole Ticker
Actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1 chacune	853 104	CH0008531045	DCN

Banque mandatée: Bank Vontobel AG

16 décembre 2010